

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Mais on ne fait pas d'analyse du sang en vue de déterminer s'il y a du sucre dans le sang?

L'hon. M. RALSTON: Non, pas pour le sucre,—l'honorable député veut-il parler d'une analyse du sang pour voir s'il y a du sucre?

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Oui.

L'hon. M. RALSTON: Non. L'honorable député de York-Sunbury a fait allusion au camp Sussex. Ce camp est en usage présentement et on a l'intention de l'utiliser non comme centre d'instruction générale pour les officiers, mais en vue de donner un cours de perfectionnement aux officiers qui acceptent d'être prêtés d'après le système que j'ai annoncé à la Chambre il y a quelque temps,—c'est-à-dire les officiers prêtés à l'armée britannique. On donne un cours de quatre semaines et des contingents de différents districts se présentent à ce camp. L'honorable député a raison de dire que les services du brigadier Gregg, qui avait la direction de l'école canadienne d'infanterie à Vernon, sont retenus à ce centre à cette fin. L'honorable député a aussi parlé de l'achat, aux frais du public, de résidences pour le C.F.A.C. Il est homme d'affaires et je lui exposerai la situation, comme me l'ont fait voir le conseiller en immeubles et le sous-ministre. Vaut-il mieux s'approprier l'usage d'une propriété de ce genre en temps de guerre, faire toutes les dépenses nécessaires pour adapter la bâtisse aux fins visées et ensuite non seulement payer un loyer mais perdre en outre tous les avantages qui découlent de ces dépenses, y compris les frais d'expropriation, pour une période limitée, et en dernier lieu perdre entièrement tout le bénéfice des dépenses de capital effectuées, ou bien, quand il s'agit d'une habitation ayant une réelle valeur de récupération, est-il préférable d'acheter la propriété comptant et retirer les bénéfices des fonds ainsi immobilisés? La question a été discutée à maintes reprises et le conseiller en propriétés immobilières du ministère, le colonel Gibson, qui compte une longue expérience des contrats et des actes de vente de ce genre et aussi des conditions auxquelles sont effectués les baux à terme limité, est bel et bien d'avis qu'il vaut mieux acheter ces propriétés que d'acquérir seulement certains droits limités et perdre ensuite les capitaux placés dans l'entreprise.

L'hon. M. HANSON: C'est là, je suppose, affaire de calcul mathématique. Mais que le ministre me permette de lui dire ce qui se fait aux Etats-Unis. Voici un cas dont j'ai eu connaissance. Dans la ville de St. Petersburg, qui est un centre de villégiature, il y a un grand nombre d'hôtels. Au lendemain de Pearl Harbour, les soldats y ont afflué, pour ainsi dire. Ils ont réquisitionné les principaux

hôtels. La même chose s'est répétée dans d'autres endroits. On n'a pas immobilisé des capitaux considérables. Les soldats s'y sont rendus et ont pris possession des hôtels.

L'hon. M. RALSTON: Certainement.

L'hon. M. HANSON: Ils s'y sont rendus et en ont pris possession.

L'hon. M. RALSTON: C'est bien différent.

M. McCANN: Dans le cas des hôtels, c'est différent.

L'hon. M. HANSON: J'admets qu'il y a une différence, mais le principe est le même.

L'hon. M. RALSTON: Non.

L'hon. M. HANSON: J'ai vu un hôtel qui servait d'école de boulangerie et d'art culinaire. Tous les accessoires voulus se trouvaient dans cet hôtel. On n'y a fait aucune dépense d'immobilisation. J'ai visité cet hôtel. Les chambres servaient de dortoir et la salle à dîner de salle à manger. Un autre hôtel servait de dortoir et de logement pour les marins de la marine marchande qui suivaient des cours. On n'a pas eu à placer des capitaux dans l'entreprise. L'hôtel où je me suis retiré servait surtout de salle à manger. Lorsque les autorités militaires évacuèrent les lieux, le propriétaire reprit l'immeuble et n'eut qu'à peindre et à tapisser à nouveau, sans avoir à opérer de gros changements. Ce que je crains maintenant (et j'en fais part au ministre sans m'étendre davantage sur la question) c'est que certaines personnes, comme cela se pratique à Ottawa aussi bien qu'ailleurs, ne profitent de l'occasion pour céder au Gouvernement une propriété dont elles n'ont que faire. Le stratagème n'est pas nouveau à Ottawa. Je sais qu'on me reprochera ces paroles, mais elles comportent plus de vrai que de faux. Des gens achètent des propriétés dans le seul but de les revendre un jour ou l'autre au Gouvernement. C'est ce que j'ai constaté depuis vingt ans. On espère ainsi la revendre au Gouvernement. Je vois que le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) sourit; il sait qu'il y a un fort élément de vérité dans ce que je dis. A mon avis, c'est commettre une erreur que d'acheter ces maisons. J'ai peut-être tort, car il y a là matière à opinions. C'est tout ce que j'ai à dire pour le moment. Je suppose que le ministre s'en remet à son conseiller technique et c'est là toute sa justification. Je ne puis prouver qu'il a tort, mais j'exprime mon point de vue. Comme je dois me rendre à une séance de comité, je m'arrête ici.

L'hon. M. RALSTON: J'exposerai la situation au comité en prenant d'abord le cas de la ville d'Halifax où nous avons fait l'acquisition de l'hôtel Hillside.